

Québec, le 4 juin 2015

Projet de construction du poste Saint-Patrick à
315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-
Ouest à Montréal

6211-09-064

Monsieur Gordon Dezelak
Hydro-Québec
866, rue Sainte-Catherine Est, 21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315 kV dans l'arrondissement le Sud-Ouest à Montréal

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 25 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivante dont les réponses sont requises pour le 8 juin 2015, au plus tard :

1. Veuillez préciser les objectifs, l'échéancier, l'avancement des travaux et les recommandations déjà émises par le comité chargé de coordonner les actions et activités relatives à la gestion de l'hexafluorure de soufre (SF₆). (Référence : Étude d'impact, PR3.1, p. 6-19).
2. Veuillez indiquer la quantité de SF₆ qu'Hydro-Québec remplace chaque année dans les appareils contenus dans les postes en raison des pertes résultant de fuites et d'autres causes.
3. En lien avec les postes électriques, quelles mesures prend Hydro-Québec afin de s'adapter aux changements climatiques, particulièrement en ce qui concerne l'augmentation des pointes de chaleurs en été et son effet sur l'approvisionnement électrique ainsi que le fonctionnement et le vieillissement prématuré des équipements?
4. L'ajout possible de transformateurs en 2020, 2021, 2024 et 2026 au poste St-Patrick implique-t-il l'ajout de lignes et de pylônes? Si oui, fournir des précisions sur les scénarios de localisation considérés.
5. L'éclairage du nouveau poste, malgré son double niveau d'intensité, pourrait-il être une source d'impact pour les résidents du secteur ou contribuer plus généralement à la pollution lumineuse? Le cas échéant, veuillez préciser les autres mesures d'atténuation prévues.

6. Veuillez confirmer que les niveaux sonores durant la construction respecteraient les limites et lignes directrices préconisées par le MDDELCC (PR6, avis no 13), ce qui semble être le cas selon les clauses environnementales normalisées d'Hydro-Québec. (Référence : Étude d'impact PR3.1, annexe F, p. F-9).
7. Une fois en fonction, des bruits impulsionnels ou bruits instantanés seraient-ils provoqués occasionnellement par les disjoncteurs ou d'autres sources? Si oui, veuillez préciser leur fréquence et leur niveau sonore à la source, à la limite de propriété et aux résidences les plus proches.
8. Pendant la construction du poste, quels seraient les mesures et les mécanismes prévus ou à prévoir pour :
 - coordonner les travaux de construction du projet avec ceux du secteur?
 - maintenir la fluidité de la circulation et assurer la sécurité?
9. Un suivi sonore serait-il réalisé après la mise en place d'un troisième transformateur de puissance, comme il est recommandé dans l'étude de bruit (Référence : Étude d'impact PR3.1, annexe C, p. C-25)?
10. Selon votre présentation lors de l'audience publique, le coût global de la construction du poste Saint-Patrick est estimé à 129 M\$, soit 117 M\$ pour la construction du poste et 11 M\$ pour celle de ses lignes d'alimentation. (DA4, p. 21)

S'agit-il du coût de l'ensemble des phases du projet? L'acquisition du terrain est-elle incluse dans ces montants?
11. En ce qui a trait au Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), veuillez préciser la valeur initialement autorisée des nouvelles installations?
12. La perte du boisé de 0,24 ha sera-t-elle compensée par la plantation d'arbres? Si oui, veuillez préciser où serait située la nouvelle plantation et les espèces végétales envisagées.
13. La construction de nouveaux postes ou des travaux de réfection ou d'augmentation de capacité de postes existants sont-ils prévus dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun dans les 30 prochaines années?
14. En référence au certificat de localisation déposé à la suite de la première partie de l'audience publique (document DA3), veuillez transposer les limites de l'emprise de la ligne et du pylône dans le Parc d'Argenson sur un plan, une carte ou une photo aérienne qui permettrait de situer l'emprise en rapport avec les composantes du territoire (limites du parc, voie ferrée, terrain de baseball, rues, station météo, etc.)

Il est également possible que d'autres demandes vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. : M^{me} Janis Crawford